

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_014-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 4 avril 2023

20H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 014	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absents</u> : Mme Virginie Poussin, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Bénédicte Bourgeois
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 1 excusée avec pouvoir 1 excusée 3 absents	
Nombre de votants : 23	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Désignation du nombre de Vice-Président	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Vu l'arrêté préfectoral n°3920191022-018 en date du 22 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 et suivants du CGCT ;

Considérant l'acceptation du Préfet du Jura de la démission de Mme Jacqueline Laroche de ses fonctions de vice-présidente de Haut-Jura Arcade Communauté à compter du 1^{er} mars 2023 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Laurent Petit propose au Conseil communautaire de réduire à 3 le nombre de vice-présidents, modifiant ainsi la délibération n° 2020/030 du 3 juin 2020 qui fixait à 4 le nombre de vice-présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre de vice-présidents à trois (3)

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_015-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 4 avril 2023

20H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 015	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absentes</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Délégations de fonctions	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Monsieur le Président rend compte des délégations de fonctions qu'il a attribuées par arrêtés à ses Vice-Présidents :

- Gérard Bonnet - 1^{er} VP :

Etude et suivi du Développement économique et des Travaux d'investissement suite à marché.

- Bénédicte Bourgeois – 2^{ème} VP :

Etude et suivi des Services à la population : Ecole de musique, Réseau des médiathèques, Transports périscolaires et à la demande, Créneaux des gymnases, Magazine, Santé.
Communication numérique (site internet, page Facebook...)

- Jean Gabriel Robez Masson – 3^{ème} VP :

Etude et suivi du Tourisme et de l'Environnement.

Le Conseil Communautaire prend acte des délégations de fonctions attribuées aux vice-présidents.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le 24/04/2023
ID : 039-243900479-20230404-2023_016-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 4 avril 2023
20H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 016	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents 1 excusée avec pouvoir 1 excusée 2 absentes Nombre de votants : 24	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absentes</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 21 février 2023	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 21 février 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 21 février 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_017-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 4 avril 2023
20H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 017	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents 1 excusée avec pouvoir 1 excusée 2 absentes</p> <p>Nombre de votants : 24</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche)</p> <p><u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr</p> <p><u>Absentes</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois</p>
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre des DPU urbain et ZAD	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
Monsieur FORNOT Jean-Paul	1 Allée de la Savine	Morbier	1 place de parking	libre à la vente
LE PRE MOINE	39 Grande Rue	Longchaumois	1 terrain d'aisance	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Budet de Jacques Paget	Morbier	1 plateau + 1 place de parking	libre à la vente
Syndicat des Copropriétaires	19 Route Blanche	Morbier	partie commune	libre à la vente
Madame MACHADO BORGES Vanessa	32 Rue Victor Hugo	Morez	1 appartement	libre à la vente
Monsieur RAYNERY Michel	Les Charmilles, 11 Bis Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
Monsieur MALFROY Jean-Paul	49 Rue de la République	Morez	1 garage	libre à la vente
Monsieur BENOIT Emmanuel	4 bis Rue Ernest Renan	Morez	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
Monsieur PEREIRA FRAIRE NUNES Manuel	195 Rue de la République	Morez	1 appartement	libre à la vente
Monsieur CRETIN Nicolas	7, 9, 11 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
SOLMES	230 Rue de la République sous le Bechet	Morez	1 appartement + 1 grenier	libre à la vente
Madame BOURGEOIS-PERRAD Monique	10 Avenue de la Libération	Morez	1 maison	libre à la vente
Monsieur DELACROIX Claude et Madame GOYARD	98 rue de la république	Morez	1 entrepot	libre à la vente
SCI LA MOYETTE	Au Canton des Chèvres	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Monsieur LAMY Marc	Au Dessus des Mayets à Mor	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Madame COMMARET Jocelyne	24 Route Blanche	Morbier	1 appartement	libre à la vente
Monsieur BALLY-SALINS Patrice	15 Bis Route des Gentianes	Morbier	1 terrain d'aisance	libre à la vente
Madame ZENO Catherine	13 Route des Gentianes	Morbier	1 terrain d'aisance	libre à la vente
SCI CAT-BAL	Budet de Jacques Paget	Morbier	1 plateau + 1 place de parking	libre à la vente
Monsieur GIRARDOT Jacques	65 Route Blanche	Morbier	1 appartement + 1 cave + 1 comble	libre à la vente
ZSACA	1 Rue voltaire	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 terrasse + 1 jardin	libre à la vente
M GALLET Arthur	168 rue de la république	Morez	1 studio	libre à la vente
Madame HUGUENIN-BERGENAT Monique	4 Impasse des Sorbiers	Morez	1 maison	libre à la vente
Madame COURCELLE Florinda	2 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
Madame BASTIEN Frédérique	33 Route de la Haute Combe	Morbier	1 appartement + 1 garage	libre à la vente

Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions (absence d'usage) prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_018-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 4 avril 2023
20H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 018	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absentes</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Demande de participation du COS	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose :

Le Comité des Œuvres Sociales sollicite de la part du Conseil communautaire le versement d'une participation pour l'année 2023 permettant l'adhésion des agents au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Le montant de la subvention demandée pour 2023 est de 3 910,80 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE, le versement d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2023 d'un montant de de 3 910,80 euros.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_019-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 4 avril 2023

20H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 019	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absentes</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Convention de mutualisation de matériel d'affichage numérique	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose :

La Commune de Hauts de Bienne a acquis un écran numérique tactile qu'elle a installé dans le hall du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Morez (Place Jean Jaurès à Hauts de Bienne). Ce matériel a pour objet l'affichage des informations légales et obligatoires de la Commune.

Considérant que le siège de Haut-Jura Arcade Communauté et du Syndicat mixte du Haut-Jura se trouve également au sein dudit Hôtel de Ville, et que ces deux structures intercommunales sont elles aussi soumises aux mêmes obligations d'affichage et d'informations, il apparaît opportun de mutualiser l'utilisation du matériel.

Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire de signer une convention définissant les conditions de la mutualisation du matériel d'affichage et les modalités de refacturation de ses coûts, relevant à la fois de son acquisition, de sa maintenance et de son entretien. Ces différents coûts, supportés initialement par la Commune de Hauts de Bienne, commanditaire et propriétaire, seront refacturés par ce dernier à Haut-Jura Arcade Communauté et au Syndicat mixte du Haut-Jura à raison de 10 % chacun du montant total (par conséquent, la Commune supportera 80 % du coût).

La convention serait conclue pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE, Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_020-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 4 avril 2023

20H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 020	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absentes</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Revitalisation Bourg-Centre	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose :

La Commune de Hauts de Bienne et Haut-Jura Arcade Communauté sont engagées dans le cadre d'une convention de "revitalisation bourg centre" avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif de cette convention est de définir les conditions de soutien de la Région aux actions s'inscrivant dans la stratégie de revitalisation de Morez et d'identifier celles qui seront prioritairement soutenues par la Région dans le cadre de sa politique « revitalisation des bourgs centres ». Parmi les actions fléchées dans le contrat lors de sa signature en 2019 sont identifiées en priorités les opérations suivantes :

- ✓ Aménager une voie douce traversant le territoire et y créer un espace public central, fédérateur et pédagogique,
- ✓ Réaliser une opération de rénovation test d'immeuble,
- ✓ Coordonner et communiquer sur l'offre commerciale autour d'un parcours marchand,
- ✓ Renforcer le dispositif d'accueil des entrepreneurs,
- ✓ Requalifier les belvédères
- ✓ Mettre en scène l'espace public autour de lieux clés et parcours lumière
- ✓ Avoir recours à une approche de design urbain
- ✓ Etudier les nouveaux usages d'une petite ville de demain au XXIe siècle

Cette convention a bénéficié d'un premier avenant prolongeant sa durée de mise en œuvre au 7 mars 2023. Cette année complémentaire aura permis de finaliser plusieurs opérations dont :

- ✓ La requalification de 14 belvédères et le développement d'une application numérique de découverte et de valorisation du territoire et de ses paysages.
- ✓ La coordination et la communication sur l'offre de commerces à travers notamment l'aménagement de quatre cellules commerciales, au rez-de-chaussée de la Résidence sénior, destinées à conforter le parcours marchand sur la ville.
- ✓ L'accompagnement de designers urbains pour la revitalisation de Morez.

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_020-DE



De façon à pouvoir finaliser les dernières opérations, il est proposé de prolonger le cadre « bourg centre » jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté un avenant prolongeant la durée de réalisation de la convention ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_021-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 4 avril 2023

20H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 021	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absentes</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Haut-Jura	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose :

Compte tenu de la nécessité de procéder à des rectifications statutaires, afin de permettre notamment l'adhésion de la Commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux au Syndicat-mixte du Haut-Jura et le transfert de sa compétence assainissement collectif, il a été proposé au Comité syndical de modifier l'article 1 des statuts du Syndicat mixte du Haut-Jura et de mettre à jour le tableau annexe des compétences transférées par collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte du Haut-Jura ;
- DEMANDE à Monsieur le Préfet du Jura de bien vouloir valider ce dossier pour mise en application

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_022-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 4 avril 2023

20H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 022	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absentes</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Approbation du compte de gestion 2022 : budget annexe Maison de Santé	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose que les comptes de gestion du budget annexe Maison de Santé sont en tous points identiques aux comptes administratifs présentés par l'ordonnateur.

Le Conseil communautaire est appelé à approuver les comptes de gestion du budget Maison de Santé établis par Monsieur le Comptable du Trésor Public de Saint Claude.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Maison de Santé établi par Monsieur le Comptable du Trésor public de Saint Claude.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
N° 2023-023

Envoyé en préfecture le 24/04/2023	Reçu en préfecture le 24/04/2023
Nombre de membres en préfecture le 04/04/2023	Publié le 04/04/2023
Nombre de membres présents : 27	ID : 039-243900479-20230404-2023_023-DE
Nombre de suffrages exprimés : 24	
VOTES : Contre 0 Pour 24 Abst. 0	
Date de convocation : 29/03/2023	

Séance du 4 avril 2023 à 20 heures 30

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Gérard Bonnet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Laurent Petit en qualité de Président après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - Budget Annexe - Maison de santé

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	70 898.48	136 586.71	65 688.23
	Section d'investissement	83 090.71	58 570.89	-24 519.82
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	0.00	24 641.21	24 641.21
	Section d'investissement	0.00	13 638.06	13 638.06
=				
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	Section de fonctionnement	70 898.48	161 227.92	90 329.44
	Section d'investissement	83 090.71	72 208.95	-10 881.76
	TOTAL	153 989.19	233 436.87	79 447.68
+				
RAR À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RAR	0.00	0.00	0.00
=				
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	70 898.48	161 227.92	90 329.44
	Section d'investissement	83 090.71	72 208.95	-10 881.76
	TOTAL CUMULÉ	153 989.19	233 436.87	79 447.68

2° Constate, pour la comptabilité annexe de la maison de santé, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson

Excusée avec pouvoir : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche)

Excusée : Mme Nathalie Buhr

Absentes : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois

Cachet



Pour expédition conforme,
Signé électroniquement par
Le Président, Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 039-243900479-20230404-2023_024B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 4 avril 2023
20H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 024	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absentes</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Affectation des résultats du compte administratif 2022 : budget annexe Maison de Santé	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose au Conseil Communautaire les résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Maison de Santé et propose l'affectation des résultats suivante :

<u>Affectation du résultat de fonctionnement :</u>	
<u>Résultat à affecter</u>	90 329.44
Résultat de clôture section d'investissement	- 10 881.76
Solde Restes à Réaliser	-
<u>besoin de financement</u>	<u>10 881.76</u>
Affectation en réserves - R 1068 en investissement	10 881.76
Report en fonctionnement - R 002	79 447.68

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- **10 881.76 €** en réserves au **compte 1068** des recettes d'Investissement pour le financement du déficit de la section d'Investissement du Budget Annexe ;
- **79 447.68 €** au **compte 002** en recettes de Fonctionnement du Budget Annexe ;

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



EXTRA ID : 039-243900479-20230404-2023_025-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 avril 2023
20H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 025	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Vote du budget annexe primitif 2023 : Maison de santé	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose le Budget Annexe Primitif 2023 de Haut-Jura Arcade Communauté.

Le Conseil Communautaire est appelé à l'adopter.

BP 2023 - Budget transpôle santé		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
DEPENSES	Section de fonctionnement	81 156.20	156 760.00	0.00	237 916.20
	Section d'investissement	157 760.00	0.00	10 881.76	168 641.76
RECETTES	Section de fonctionnement	158 468.52	0.00	79 447.68	237 916.20
	Section d'investissement	11 881.76	156 760.00	0.00	168 641.76

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Annexe Maison de Santé Primitif 2023 joint en annexe.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 04/04/2023



EXTRA ID : 039-243900479-20230404-2023_026-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 avril 2023
20H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 026	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Vote du budget principal primitif 2023	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose le Budget Principal Primitif 2023 de Haut-Jura Arcade Communauté.

Le Conseil Communautaire est appelé à l'adopter.

BP 2023 - Budget principal		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
DEPENSES	Section de fonctionnement	7 390 916.15	781 449.43		8 172 365.58
	Section d'investissement	6 321 244.37	0.00	24 603.75	6 345 848.12
RECETTES	Section de fonctionnement	7 620 278.50	0.00	552 087.08	8 172 365.58
	Section d'investissement	5 564 398.71	781 449.43	0.00	6 345 848.14

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Principal Primitif 2023 joint en annexe.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit



**DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 4 avril 2023
20H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 027	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Vote des taux 2023	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose :

Afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif 2023, il est nécessaire de fixer le taux de chacune des taxes constituant le produit à inscrire au budget.

Le Conseil Communautaire est appelé à fixer le taux des taxes selon les propositions ci-dessous, sachant que lors du débat d'orientation budgétaire en février dernier, les élus n'ont pas exprimé de volonté de changer les taux.

	Taux 2023
Taxe Foncière Propriétés Bâties	9.31 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	15.49 %
Contribution Foncière des Entreprises	21.51 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE le taux des taxes 2023 selon les propositions ci-dessus, soit 9.31 % pour la Taxe Foncière Propriétés Bâties, 15.49 % pour la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties et 21.51% pour la Contribution Foncière des Entreprises

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



EXTRA ID : 039-243900479-20230404-2023_028-DE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 4 avril 2023
20H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 028	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Le Président expose :

Par délibération du 18 septembre 2006, Haut-Jura Arcade Communauté a décidé d'instaurer et de percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il convient alors pour le Conseil Communautaire d'en fixer le montant et le taux pour l'année 2023.

Zone de perception	Taux 2023
Taux Unique	10.73 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE le montant et le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023 selon la proposition ci-dessus, soit 10.73%.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit



**DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 4 avril 2023
20H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 029	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, , M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche) <u>Excusée</u> : Mme Nathalie Buhr <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 29 mars 2023	
<u>Objet</u> : Produit de la taxe GEMAPI	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Huguenet

Monsieur le président rappelle que le Conseil Communautaire avait, par un vote daté du 15 septembre 2017, validé la prise de compétence GEMAPI, transféré à compter du 1^{er} janvier 2018 cette compétence au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, et approuvé le recours à la taxe GEMAPI dès 2018 pour financer leurs actions sur cette thématique.

Par une délibération n°2022/029 prise le 11 avril 2022, le Conseil Communautaire avait décidé un produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 66 118,00 euros, attendu au titre de l'année 2022, pour financer les différentes actions liées à cette compétence.

Afin de percevoir une somme permettant de financer les actions du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura dans le cadre de la compétence GEMAPI, et ce au titre de l'année 2023, il y a lieu de voter le produit de la taxe GEMAPI.

Après consultation dudit syndicat, Monsieur le Président propose de valider le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à hauteur de 66 118,00 euros. Ce montant ainsi validé sera transmis aux services fiscaux qui opéreront en fonction les ajustements nécessaires sur les taxes foncières et de CFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VALIDE le montant de 66 118,00 € de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/04/2023.

AFFICHÉE le 24/04/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit